



JOËLLE
GARRIAUD-MAYLAM

SENATEUR
REPRESENTANT
LES FRANÇAIS
ETABLIS HORS DE FRANCE

VICE-PRESIDENTE DU GROUPE UMP
DU SENAT

SECRETARE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES ETRANGERES
DE LA DEFENSE ET
DES FORCES ARMEES

VICE-PRESIDENTE DE LA DELEGATION
AUX DROITS DES FEMMES ET
A L'EGALITE DES CHANCES ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES

MEMBRE DE LA COMMISSION
DES AFFAIRES EUROPEENNES

PRESIDENTE DELEGUEE DES GROUPES
SENATORIAUX FRANCE AFRIQUE
DE L'OUEST (SENEGAL) ET FRANCE
ASIE DU SUD-EST (BIRMANIE)

REPRESENTANT LE SENAT A
LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE
ET LA CULTURE (UNESCO)

REPRESENTANT LE SENAT
A LA COMMISSION NATIONALE
POUR L'ELIMINATION DES
MINES ANTIPERSONNEL

MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE DE
L'UMP, SECRETARE NATIONAL AUX
AFFAIRES ETRANGERES (RELATIONS
FRANCO-BRITANNIQUES ET
COMPARAISONS INTERNATIONALES)

Paris, le 20 décembre 2012

Monsieur François Hollande
Président de la République
Palais de l'Élysée
55 Rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris

Re : Réforme de l'Assemblée des Français de l'étranger

Monsieur le Président de la République,

Suite à la présentation devant le bureau de l'AFE, le 14 décembre, du projet de réforme de l'AFE par Hélène Conway et son directeur de cabinet Sylvain Itté, je souhaiterais vous alerter quant à plusieurs risques découlant du projet actuel et attirer votre attention sur une alternative qui pourrait permettre de sortir de cette crise par le haut.

Une réforme de l'AFE est indispensable, pour au moins 3 raisons :

- renforcer la légitimité des élus des Français de l'étranger auprès de leurs électeurs (et donc lutter contre l'abstention) ;
- permettre au gouvernement de mieux capitaliser sur l'expérience du riche réseau de nos 2,5 millions de compatriotes installés à l'étranger (tant en termes de diplomatie d'influence et de rayonnement culturel que de diplomatie économique) ;
- élargir le collège électoral des sénateurs.

Ces objectifs, présentés par Laurent Fabius lors de la session plénière de l'AFE, en septembre dernier, sont largement partagés par les élus des Français de l'étranger, toutes sensibilités politiques confondues, et c'est dans une telle perspective que l'AFE avait alors voté un Avis à l'unanimité. Le projet qui a été présenté lors du bureau de l'AFE, le 14 septembre, ne tient nullement compte de cet avis et beaucoup d'élus doutent grandement de sa capacité à répondre efficacement aux objectifs de la réforme.

La légitimité des élus des Français de l'étranger ne sortirait pas renforcée d'une élection au scrutin indirect.

Sur le terrain, les 442 conseillers consulaires élus au suffrage universels seraient cantonnés à la micro-gestion de conseils consulaires ne bénéficiant qu'à une frange de nos communautés expatriés (bourses scolaires, aides sociales,...). En étant privés des sessions à Paris, ils perdraient toute opportunité d'interaction avec leurs pairs et avec les administrations, alors que cela est indispensable à la qualité du soutien administratif et juridique qu'ils apportent à nos compatriotes sur le terrain.

Les 81 « délégués AFE », eux, verraient leur légitimité entachée par leur mode d'élection, qui soulèverait aussi d'importantes difficultés pratiques. Ne se réunissant plus qu'une à deux fois par an à Paris, et vraisemblablement sans possibilité de travailler en commissions, **ils n'auraient pas les moyens d'éclairer efficacement et avec réactivité l'action du gouvernement.**

Quant à l'élargissement du collège électoral des sénateurs permis par cette réforme, il demeurerait extrêmement limité, voire symbolique. Aujourd'hui, tous les 3 ans, 155 grands électeurs élisent 12 sénateurs (26 voix par sénateur en moyenne). Après la réforme, 442 conseillers consulaires éliraient 12 sénateurs tous les 6 ans, soit 37 voix par sénateur. La réforme proposée apparaît bien plus compliquée et moins efficace que celle préconisée par l'AFE dans son Avis de septembre 2012, qui consistait à intégrer au collège électoral les suivants de liste des conseillers.

Quel triste symbole pour la gauche, trente ans après la loi instituant l'élection au suffrage universel des conseillers AFE, de rester dans l'Histoire comme le fossoyeur d'une institution innovante que nombre de pays nous envient !

Bien au-delà de la sphère des expatriés, **cette réforme ouvre la porte à une véritable dérive démocratique, le suffrage universel apparaissant doublement méprisé, d'une part** par l'élection au suffrage indirect des membres de l'AFE et, d'autre part, si une dissolution devait être mise en œuvre avant 2014, par la décision de tronquer le mandat que les électeurs avaient confié pour 6 ans, en 2009, à la moitié des membres de l'AFE.

Le gouvernement détient pourtant aujourd'hui l'opportunité historique de finaliser la démocratisation de la représentation politique des Français de l'étranger. Il suffirait pour cela de réviser la Constitution (comme cela avait été fait en 2008 pour créer les députés des Français de l'étranger) afin de créer un établissement public d'outre-frontière. Les travaux réalisés en ce sens par l'AFE depuis de nombreuses années, soutenus par des élus de toutes sensibilités politiques, constituent un fondement solide qu'il serait dommage de ne pas étudier sérieusement, en cette période de débat sur la réforme de l'AFE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération

Joëlle Garriaud-Maylam

*PJ : - Avis voté à l'unanimité par l'AFE le 10 septembre 2012 ;
- Proposition de loi tendant à ériger un établissement public dénommé « Etablissement public pour les Français à l'étranger », présentée par J.-Y. LECONTE (PS) ;
- Proposition de loi tendant à ériger un établissement public dénommé « collectivité d'outre-frontière », présentée par C. COINTAT (UMP).*

Copie à : Jean-Marc Ayrault, Laurent Fabius et Hélène Conway